



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juillet 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite du marché n°2025-008COM : Location, installation, mise en service et assistance technique de système de sonorisation pour les événements de la CAB

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Gérard ROMITI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 7 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250707-BUR-AG-25-093-DE
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

OBJET : Déclaration sans suite du marché n°2025-008COM : Location, installation, mise en service et assistance technique de système de sonorisation pour les événements de la CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 25 avril 2025, sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-008COM « Location, installation, mise en service et assistance technique de système de sonorisation pour les événements de la CAB » avec une date limite de réception des candidatures et des offres, fixée au lundi 26 mai 2025 à 13h00 ;

Considérant que conformément à l'article L2185-1 du Code de la commande publique, la présente procédure est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, en raison de la redéfinition du besoin ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De déclarer sans suite le marché n°2025-008COM « Location, installation, mise en service et assistance technique de système de sonorisation pour les événements de la CAB » ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr